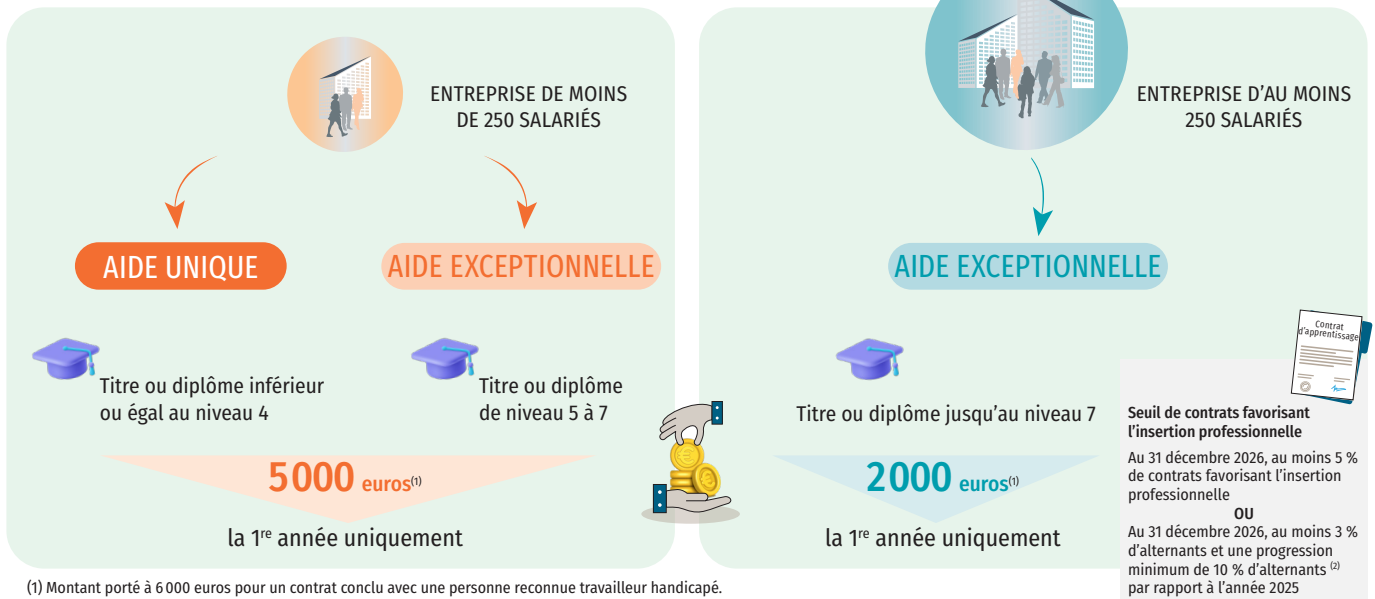


AIDES À L'EMBAUCHE D'APPRENTIS EN 2025

Cette infographie présente les modalités des aides unique et exceptionnelle s'agissant de contrats conclus à compter du 24 février 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025 concernant l'aide exceptionnelle.

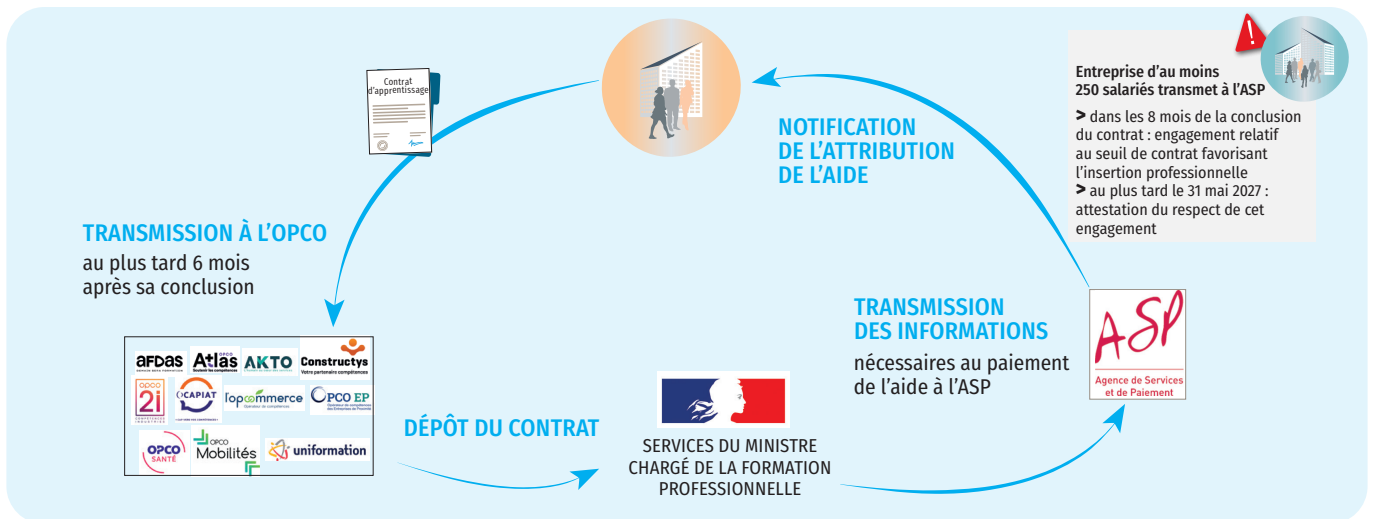
DEUX TYPES D'AIDE POSSIBLES

Sous réserve de ne pas avoir bénéficié précédemment d'une aide à l'embauche d'apprenti pour le même apprenti et pour la même certification professionnelle



(1) Montant porté à 6000 euros pour un contrat conclu avec une personne reconnue travailleur handicapé.
 (2) ou progression dans les proportions prévues le cas échéant par l'accord de branche.

PROCÉDURE D'OBTENTION



VERSEMENT DE L'AIDE



(3) Notamment, à défaut de transmission des données de la DSN, le mois suivant, l'aide est suspendue.